

République Française

Département de la Haute-Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Champsevraine

SEANCE DU 26 AVRIL 2019

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
14	9	9 + 3 pouvoirs

Date de convocation
19 avril 2019

Date d'affichage du compte rendu
30 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six avril à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Bernard FRISON**, maire.

Présents : **BEAUFILS Brigitte, BERNIGAUD Christiane, CHAUVILLE Florent, FRISON Bernard, GAVOILLE Alain, LABOISSIERE Bernard, MUSSY François, PERRIN Benoît, VIARDOT Eric.**

Absents : **CLERGET Catherine, HAEMMERLI Sabrina.**

Représentés : **CHEVALIER Pierre par MUSSY François, FRANCO Catherine par BEAUFILS Brigitte, VIARDOT Renée par FRISON Bernard.**

Monsieur PERRIN Benoît a été nommé secrétaire de séance

Objet : Avis du conseil municipal sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation unique dans le cadre du projet éolien Sud Vannier présenté par SAS Energies pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Belmont et Tornay

N° de délibération : 26_04_2019_01

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	12	9	3	0	0

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'enquête publique du projet éolien Sud Vannier organisée du 8 avril 2019 au 7 mai 2019 inclus, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le projet et à adresser la délibération visée à Monsieur le Préfet au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au Code de l'Environnement, la mairie a été destinataire du dossier d'enquête publique présentée par la société Energies du Sud Vannier qui comprend notamment la demande d'autorisation unique pour la construction et l'exploitation d'un parc de 9 éoliennes sur les communes de Belmont et Tornay ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale relatif au projet.

Vu la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production électrique utilisant des énergies renouvelables (EnR), afin de contribuer aux objectifs nationaux inscrits dans le titre I de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique et à la Croissance Verte, avec notamment l'atteinte de 40 % de la production électricité en 2030 par les EnR ;

Vu l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 avril 2016, relatif aux objectifs de développement des EnR en France métropolitaine, qui fixe notamment l'objectif de développement de l'énergie éolienne terrestre pour fin 2018 à 15 000 mégawatts et pour fin 2023 à entre 21 800 et 26 000 mégawatts ;

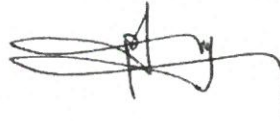
Vu le Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne approuvé le 25 juin 2012 aux termes duquel les communes d'accueil du projet éolien sont classées en zone favorable à l'éolien, et qui fixe à 2870 mégawatts l'objectif éolien pour la région Champagne-Ardenne en 2020 et à 460 mégawatts l'objectif éolien pour le département de la Haute-Marne ;

Après débats et délibération, chaque conseiller ayant été mis en mesure de consulter le dossier d'enquête publique mis à leur disposition en mairie, le conseil donne un avis **favorable** pour le projet éolien Sud Vannier avec :

- 9 voix Pour
- 3 voix Contre

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le 29/04/2019
Le maire, Bernard FRISON

le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Frison', written over a horizontal line.

Bernard FRISON

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 29/04/2019 à 15:42:12
Référence : ac82935bbfd601ab14065a093252f3b70d02257d